

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements à la proposition de loi, adoptée par le Sénat, pour le développement des sociétés publiques locales (n° 1721) (M. Jean-Pierre Schosteck, rapporteur)..... 2

Mardi

23 mars 2010

Séance de 14 heures 45

Compte rendu n° 48

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

**Présidence
de M. Guy Geoffroy,
Vice-Président**



La séance est ouverte à 14 heures 45.

Présidence de M. Guy Geoffroy, vice-président.

La Commission examine, sur le rapport de M. Jean-Pierre Schosteck, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements à la proposition de loi, adoptée par le Sénat, pour le développement des sociétés publiques locales (n° 1721).

Article 1^{er} (art. L. 1531 -1 du code général des collectivités territoriales) : *Création des sociétés publiques locales (SPL) :*

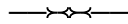
*La Commission **accepte** l'amendement de cohérence n° 1 de M. Jean-Pierre Schosteck.*

Article 1^{er} bis A (art. L. 1411-12 à L. 1411-19 [nouveau] du code général des collectivités territoriales, articles 41 et 48 [nouveau] de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques) : *Délégations de service public confiées à des SPL :*

*La Commission **accepte** les amendements de coordination n° 2 et 3 de M. Jean-Pierre Schosteck.*

Article 2 (art. L. 327-1 du code de l'urbanisme) : *Modernisation du régime des sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA) :*

*La Commission **accepte** l'amendement de cohérence n° 4 de M. Jean-Pierre Schosteck.*



La séance est levée à 14 heures 50.



Membres présents ou excusés

Présents. - M. Manuel Aeschlimann, M. Jacques Alain Bénisti, M. Marcel Bonnot, M. Éric Ciotti, M. Guy Geoffroy, M. Michel Hunault, M. Jean-Pierre Schosteck, M. Pascal Terrasse, M. Jacques Valax

Excusés. - Mme Marietta Karamanli, M. Bernard Roman